

entrepris pour aménager les ressources hydrauliques de la région.

Au cours des dernières années, les Nations Unies sont devenues beaucoup plus un agent de change dans le domaine économique que simplement un lieu de discussion et de débat. Et quelle en est la raison? U Thant affirme qu'il n'y a pas d'autre solution acceptable de coopération internationale si l'humanité doit survivre...<sup>1</sup>.

C'est cette conviction qui a mené à la désignation des années 60 comme Décennie des Nations Unies pour le développement. Le but était d'obtenir l'appui continu des mesures destinées à alléger le fardeau de pauvreté, de faim, d'ignorance et de maladie qui pèse encore sur les deux tiers de la population mondiale. L'objectif visé est que les pays en voie de développement atteignent un taux de croissance annuel minimum de 5 p. 100 du revenu national global à la fin de la Décennie en 1970. La mobilisation des ressources humaines est un des principaux buts de la Décennie pour le développement. Les domaines qui reçoivent aussi priorité comprennent le développement industriel, l'intensification des exportations, la limitation des restrictions commerciales, l'octroi de capitaux de développement à long terme et l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles.

Les décisions importantes prises jusqu'ici dans le cadre de la Décennie portent sur l'établissement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement comme organe permanent de l'Organisation des Nations Unies et sur la mise sur pied d'une institution permanente chargée de diriger l'application de la science et de la technologie au bénéfice des pays en voie de développement. Ces deux décisions ont engagé les Nations Unies dans une activité intense à l'intention des pays à faible revenu dans des régions auxquelles l'Organisation s'était très peu intéressée auparavant; elles constituent un pas de plus dans la réalisation du programme en marche depuis la fondation des Nations Unies en 1945.

#### Les activités des Nations Unies dans les domaines économique,

<sup>1</sup>Déclaration du secrétaire général à la trente-septième session du Conseil économique et social, le 16 juillet 1964.